

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DES MARCHES

NIF : 001520074266163

Conformément a la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics Conformément au décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics (suivant l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics), l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Saïda ,informe les soumissionnaires de L'avis de consultation N°05/2026 paru en date du 27/04/2026, que les entreprises suivantes ont été retenues pour les projets suivants :

| Entreprise | Projet | Critère de Sélection | Montant De soumission en TTC | Montant Après correction en TTC | DELAI | Nif |
|-------------|--|--------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------|------------------------|
| SARL LOUAIL | LOT 04 : Achèvement Des 66/174/350 Logements Promotionnels Aidés + locaux commerciaux a SAIDA | <i>Moins disante</i> | 215.354.700.54 DA | 212 626 592.42 DA | 12 mois | 001817030349693 |

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les 10 jours à compter de l'affichage de cet avis, auprès de la commission des marchés, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

Les soumissionnaires sont invités de se rapprocher du service contractant dans un délai de 03 jours, pour s'enquérir de toutes informations concernant les résultats d'évaluation des offres techniques et financières, et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

LE DIRECTEUR GENERAL